



ECHOS DE LA FECASE

Bulletin mensuel d'information de la Fédération Camerounaise des syndicats de l'Education
fecazes@yahoo.fr - website : csfef.org/fecase N° 002 novembre 2013

Pensez à votre adhésion au SNAEF (Syndicat National Autonome de l'Education et de la formation). Contactez-nous aux numéros : 99 52 90 13 - 99 53 89 15 - 77 54 66 54 - 99 63 41 97



SOMMAIRE

- **DU NÉCESSAIRE DEVOIR DE RATIONALISATION**
- **APPLICATION INTEGRALE DU STATUT DES PERSONNELS DE L'EDUCATION :**
LE JEU TROUBLE DES ENSEIGNANTS
- **SOLIDARITÉ ET MOBILISATION : L'EXEMPLE QUI VIENT DE BAFOUSSAM**
- **LE CALVAIRE DES ENSEIGNANTS DES ZONES ENCLAVEES**

COMITE DE REDACTION

- Maurice Angélo PHOUET FOE
- Thobie Mbassi ONDOA
- Agnès Béatrice BIKOKO
- Jean Didier ENAMA
- Nathalie Céline AMANA

La loi n° 90/052 du 19 Décembre 1990 sur la liberté de communication sociale, en son titre II, chapitre II, section I, Article 5 alinéa II, exclut de son champ d'application les publications à caractère scientifique, artistique, culturel, technique ou professionnel.

EDITORIAL

DU NECESSAIRE DEVOIR DE RATIONALISATION

Ce qui caractérise la modernité, c'est la rationalisation de tous les domaines de la vie. Pour les institutions et autres structures, cette rationalisation est un impératif de survie, de performance, et est le seul gage de réalisation des objectifs fixés. L'absence de rationalisation expose les structures à l'apathie, à la sclérose, à la corruption, et donc à un déficit de gouvernance susceptible d'engendrer des tensions sociales explosives.

Pour les institutions et structures en charge de l'éducation, l'impératif de rationalisation de la gestion se pose encore avec plus de pertinence. Imagine-t-on des institutions productrices des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être fonctionner dans les marges de la rationalité ? Ce serait une contradiction dans les termes. Pourtant, à bien regarder comment fonctionnent certains de nos ministères en charge de l'éducation, on dirait que leur mode de gestion se ravitaille dans l'improvisation, l'inorganisation, le subjectivisme, bref dans l'irrationalité.

Ainsi, des salles de classes de 150 élèves ne scandalisent plus personne dans nos grandes villes, au point que l'on est en train de créer une absurdité baptisée « pédagogie des grands groupes », pour bien signifier que le phénomène des effectifs pléthoriques est une fatalité à laquelle il faut simplement s'accommoder ; des établissements scolaires sont créés de façon anarchique dans les zones rurales sous le fallacieux prétexte de rapprocher l'école de l'élève ; des CETIC et CES sont transformés en lycées sans infrastructures d'accueil et équipements conséquents ; des dizaines de censeurs et de surveillants généraux sont déversés dans les lycées et collèges à un rythme tel que nous ne sommes plus loin d'en avoir un pour chaque classe, et pourquoi pas plus tard, un par élève ! Que dire alors des promotions sans respect des profils de fonction contenus dans le Statut Particulier des Personnels des corps de l'Education Nationale ? Et la liste des incongruités peut s'allonger davantage.

Tout se passe en effet comme si nous liquidions simplement les affaires courantes. Les taux d'échec toujours élevés malgré le dopage des notes aux examens, des diplômés inaptes à transformer leur environnement, à créer, sont les conséquences ultimes de la gestion irrationnelle de notre système éducatif. Vivement que la déesse raison revisite nos ministères en charge de l'éducation afin que notre école sorte des marécages du statu quo.

APPLICATION INTEGRALE DU STATUT DES PERSONNELS DE L'EDUCATION : LE JEU TROUBLE DES ENSEIGNANTS

C'est en décembre 2000 que le Chef de l'Etat a signé le Statut Particulier des Fonctionnaires des corps de l'Education Nationale. Depuis cette date, les syndicats de l'Education ont de façon continue interpellé le Gouvernement afin que les textes d'application annoncés dans ledit Statut soient rédigés et signés par l'autorité compétente. Depuis 2004, tous les appels à la grève lancés à l'effet d'exercer une pression sur le gouvernement se sont soldés par des échecs, les enseignants dans leur immense majorité ayant refusé de suivre lesdits mots d'ordre.

Paradoxalement, tout en refusant de se s'engager dans quelque action que ce soit pour que leur Statut soit applicable, les mêmes enseignants demandent sans cesse aux syndicalistes où en est le dossier, et surtout, ce qu'ils font pour que le gouvernement actualise ledit Statut. Curieuse attitude que celle qui consiste à se croiser des bras et à attendre que les choses aillent d'elles mêmes face à un gouvernement dont l'Education n'est pas manifestement la priorité. Bien plus, ce sont ces enseignants non syndiqués qui torpillent les actions engagées par les syndicats, qui accusent les leaders syndicaux d'être inactifs, et en jetant dans l'opinion la rumeur selon laquelle le gouvernement n'appliquerait pas le Statut Particulier des enseignants parce qu'il a pris en otage tous les leaders syndicaux en leur mouillant la barbe.

Ce raisonnement qui défie la logique et le bon sens pourrait laisser croire que nous avons à faire à des individus dénués de culture syndicale et non imprégnés des réalités politiques et administratives camerounaises. Que non ! C'est même parce qu'ils connaissent très bien le microcosme politique de notre pays qu'ils s'abstiennent de toute action syndicale. Ils savent en effet comme nous que l'engagement syndical sincère peut compromettre leur ascension administrative ; que le chef d'établissement pourra refuser leurs « cas » à la rentrée ; qu'ils ne pourront plus couvrir leurs absences irrégulières dues aux activités parallèles pour joindre les deux bouts... et bien d'autres petites combines.

L'enseignant sait que son salaire ne lui permet pas de vivre décemment et de d'offrir un enseignement de qualité aux élèves ; il sait aussi que la seule façon de résoudre ce problème est l'amélioration de son pouvoir d'achat / salaire, qui passe par le renforcement des syndicats enseignants. Mais il tourne le dos à cette solution logique et universelle pour s'enfermer dans des compromissions, des solutions éphémères. C'est de l'égoïsme pur et simple. Mais il ne peut pas l'avouer, parce qu'il est répugnant de privilégier des intérêts subjectifs au détriment de l'intérêt objectif. C'est donc pour justifier ce choix répugnant et se donner un semblant de bonne conscience qu'il mettra en avant la corruption supposée des dirigeants syndicaux.

SOLIDARITE ET MOBILISATION : L'EXEMPLE QUI VIEN DE BAFOUSSAM

A bien des occasions, les enseignants se sont comportés comme des chèvres qui, dès que le loup attrape l'une d'entre elles, se dispersent, laissant la victime entre les griffes du prédateur. En l'an 2000, on a ainsi vu les collègues du lycée technique de Sangmélima continuer honteusement à vaquer à leurs enseignements pendant que leur collègue syndicaliste, qui leur avait auparavant distribué des mots d'ordre de grève, était enfermé dans la cellule d'une brigade de gendarmerie de cette ville sur ordre du préfet.

Ceux que nous avons rencontrés à l'époque nous expliquaient qu'ils ne pouvaient rien pour leur collègue parce qu'ils avaient peur de subir le même sort ! Cette couardise a donné des ailes à certaines autorités qui pouvaient ainsi se livrer sereinement à l'intimidation et à la répression des enseignants. Les collègues de l'Ecole Publique d'Application de Bafoussam ont administré à tous

les autres une leçon magistrale sur ce que doit être la réaction de véritables enseignants dès lors que l'un des leurs est victime de l'arbitraire.

Monsieur Nzeusseuh Roger nommé par décision du MINEDUB maître d'application le 03 septembre 1997, remplit sa mission à la grande satisfaction de ses élèves et de la direction de l'Ecole. Mais, M Nzeusseuh est par ailleurs le Secrétaire Général Adjoint du SNIEB, et c'est ce statut qui sera à l'origine des foudres qui vont s'abattre sur lui. Sur l'initiative du délégué régional de l'Education de Base, il est affecté par décision du gouverneur à l'Ecole Publique Madinga Plateau. En bon syndicaliste, le camarade sait que cette décision est illégale par ce qu'elle ne respecte pas le parallélisme des formes ; il continue donc de dispenser ses enseignements tout en déposant un recours gracieux

SOLIDARITE ET MOBILISATION : L'EXEMPLE QUI VIEN DE BAFOUSSAM (suite et fin)

préalable dans les services du gouverneur. L'initiateur de la basse manœuvre s'énerve et saisit les forces de l'ordre pour que le camarade soit expulsé manu militari de l'école et conduit au commissariat.

C'est alors que tous les collègues décident d'arrêter les cours et de se rendre également au commissariat en compagnie des élèves. Cette démonstration de force à conduit à la libération immédiate du camarade.

C'est le lieu de condamner les (ex ?) collègues qui occupent des strapontins dans les services centraux et déconcentrés des ministères en charge de l'Education qui pensent que les enseignants sur le terrain sont leur souffre-douleur.

Selon leur état d'âme, ils peuvent vous affecter où bon leur semble, ou vous soumettre à toutes sortes d'humiliations. Ceci est particulièrement évident au MINEDUB, où les instituteurs sont traités sans le moindre égard par les bureaucrates de l'éducation. On peut se demander dans ces conditions si la déconcentration de la gestion du personnel a été une bonne décision lorsqu'elle est utilisée à des fins de nuisance, de règlements de comptes et de prédation.

De toutes les façons, les enseignants doivent comprendre qu'ils ne peuvent se protéger contre l'arbitraire de ces nouveaux colons **que s'ils rentrent massivement dans les organisations syndicales où ils apprendront à défendre efficacement leurs droits.**

LE CALVAIRE DES ENSEIGNANTS DES ZONES ENCLAVEES

Il ne se passe pas de rentrée scolaire sans que le premier ministre ne procède à la création de nouveaux établissements scolaires. Ces derniers sont aussi attendus que les nominations des chefs d'établissements ou les mutations des personnels. L'objectif déclaré de cette multiplication quasi métastatique des établissements scolaires est de rapprocher l'école des élèves, et de scolariser le maximum d'enfants. Entre l'objectif déclaré et les desseins réels de cette pratique, il y a un fossé que l'analyse doit mettre en évidence.

Personne, a priori, ne trouverait d'inconvénient à la multiplication d'écoles et de collèges. Surtout pas un syndicaliste convaincu de la pertinence des six objectifs de l'Education Pour Tous (EPT), et de la nécessité de les actualiser. Seulement, il faut rationaliser la mise en œuvre de ces objectifs, de sorte que tous les six (sept pour le Cameroun) s'emboîtent et accouchent finalement d'une éducation de qualité pour tous.

C'est à ce niveau que l'intention de départ apparaît viciée. Une carte scolaire a été élaborée à coups de milliards ; elle devait indiquer, selon les critères rationnels préétablis, le lieu d'implantation d'un établissement scolaire. Mais à quoi assistons-nous ? A une création anarchique

des écoles et des collèges motivée par des considérations clientélistes. Ce ne sont pas les services compétents des ministères en charge de l'éducation qui déclenchent le mécanisme de création des établissements scolaires ; ce sont les « élites » politiques et administratives qui détiennent quasiment le monopole de cette décision. Voilà pourquoi on peut trouver quatre établissements scolaires dans un rayon de dix kilomètres, aucun à cycle complet n'ayant cent élèves s'il s'agit des collèges, et parfois ayant moins de cinquante élèves s'il s'agit d'une école primaire. Si d'aventure un ressortissant de la même zone venait encore à être nommé chef de service ou sous-directeur dans un ministère quelconque, il obtiendra aussi l'ouverture d'un cinquième établissement scolaire (à proximité de sa maison), fractionnant encore le nombre d'élèves des établissements scolaires existant. C'est que chacun doit brandir aux populations « son » école, « son collège » ou « son » lycée qui sera son

escabeau pour son ascension politique.

En cumulant le nombre d'élèves inscrits dans ces établissements scolaires, on se rend compte qu'il en fallait un au plus dans la localité. Le premier problème est qu'il faut tous les pourvoir en enseignants ! Dans le cas des établissements d'enseignement secondaire, on affectera ainsi un enseignant d'espagnol ou d'allemand pour aller encadrer dix élèves, tous cycles confondus. Un autre le sera également cinq kilomètres plus loin. Quel gâchis ! Une des explications de l'insuffisance chronique des enseignants se trouve dans cette inflation des établissements scolaires « politiques ».

Le deuxième problème est celui des logements des enseignants. Nous savons que personne ne construit des maisons au village pour les mettre en location ; chacun construit sa maison pour y demeurer. Résultat : les enseignants qui y sont affectés ont le choix, soit de squatter dans une chambre

qu'un villageois vous offre, soit de rentrer chaque jour en ville. Les deux pans de l'alternative ont tous de terribles inconvénients. Si vous choisissez de vivre dans votre lieu de service, vous vous séparez de votre famille qui doit rester en ville. On sait ce que cela comporte pour la stabilité du couple, l'éducation des enfants, les finances (des dépenses en double) de la famille. Il y a également les risques liés à la santé ;

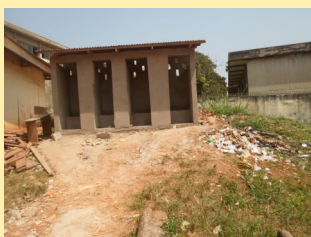
dans la plupart des villages, l'accès à l'eau potable est une véritable gageure, et la possibilité de se nourrir convenablement n'est pas garantie. Si vous optez pour le déplacement quotidien, il est fort à parier que les salaires de catéchistes de la Fonction Publique ne vous autoriseront pas à le faire jusqu'à la fin du mois. Les élèves en pâtiront, tout comme les finances de la famille. Il n'est pas admissible que certains dépen-

sent quatre cents francs pour aller dispenser un cours, tandis que d'autres déboursent trois ou quatre mille francs pour la même opération.

L'EPT, ce n'est pas seulement multiplier les conditions d'accès à l'éducation, c'est aussi améliorer les conditions de vie et de travail de l'enseignant qui est le gage de de la réussite d'une éducation de qualité.

LA SALUBRITE DANS NOS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : LE CAS DES TOILETTES

Le petit coin - nom que l'on donne encore aux toilettes - est dans nos établissements scolaires, et peut- être aussi dans nos domiciles, le lieu le plus insalubre. Ceci est paradoxal, quand on sait que le petit coin est aussi le lieu d'aisance. Mais peut- on être à l'aise dans un lieu malsain ? Pourquoi les toilettes de nos établissements scolaires sont-ils si insalubres ?



S'il est vrai que la salubrité est un problème préoccupant dans nos cités, elle l'est davantage dans nos établissements scolaires qui sont des lieux d'éducation, où l'on doit former un esprit sain dans un corps sain. Est- il alors possible d'éduquer à la propreté dans un

milieu malsain ? Répondre par l'affirmative à cette question reviendrait à soutenir que l'on peut effectuer une opération chirurgicale dans une poubelle ! Beaucoup de nos écoles et collèges ne sont pas loin d'être des poubelles. En effet, les cours sont remplies de bouts de papier, de sacs en plastique et autres ordures, tout comme les salles de classes. Même quand des poubelles existent, les élèves balancent spontanément les ordures par terre. Ce réflexe, ils le cultivent depuis la petite enfance.

Nous côtoyons quotidiennement la saleté. Dans nos quartiers où les bacs à ordures tardent toujours à être vidés, où les caniveaux et les rigoles sont transformés en dépôts d'ordures, où certains domiciles sont en même temps des poulaillers et des porcheries. N'allez surtout pas vous plaindre des exhalations nauséabondes qui émanent de ces élevages de fortune en plein quartier, on vous traitera d'être jaloux du dynamisme de votre voisin, ou alors on vous accusera de jouer le blanc, puisque le nègre - le vrai- n'a pas de problème avec la saleté ! Autrement dit, la saleté est normale en Afrique. Dans les rues, les automobilistes balancent en pleine chaussée des peaux de banane et d'orange ; des piétons laissent tomber les enveloppes d'arachide sur le trottoir, ou le papier d'emballage des beignets...

Les élèves qui vivent dans de tels environnements

malsains et pollués les reproduiront forcément où qu'ils se trouvent. On peut même dire qu'il leur sera difficile de tracer une frontière entre un milieu sain et celui qui est malsain, entre l'air pollué et celui qui ne l'est pas. Comment voulez- vous qu'un enfant qui vit sous un même toit que des porcs, c'est- à- dire, qui se familiarise à la présence de leurs excréments et à l'odeur fétide qui s'en dégage puisse trouver anormal que des toilettes ou des salles de classes soient infectes ? La saleté est son quotidien, il fait un avec elle, il l'a intériorisée. C'est plutôt la propreté qui devient un problème pour lui, parce qu'elle lui est étrangère.

Les éducateurs appelés à renverser cette tendance n'échappent pas eux- mêmes à cette influence de l'insalubrité. Des établissements scolaires sont sans toilettes, même en plein Yaoundé, sans que cela n'émeuve les chefs ! Et là où elles existent, les responsables chargés de la discipline les mettent carrément dans les marges de leur plan d'action. Le résultat : dans les toilettes des élèves, les excréments tapissent le sol, et nul n'ose plus y entrer ; la conséquence, certains se soulagent donc dans les salles de classes et dans les



alentours. Il est en effet fréquent de trouver des collègues qui ne peuvent pas dispenser leurs cours à cause des matières fécales dans les salles de classes.

Il faut ici revoir une pratique qui consiste à ne faire laver les toilettes que par les seuls indisciplinés ; cela laisse croire que ce travail est une punition. Tout comme on le fait pour les salles de classes, le nettoyage des toilettes devrait être le travail quotidien des élèves. C'est un réflexe qu'il faut cultiver chez les élèves si nous voulons qu'ils comprennent que les toilettes doivent être le lieu le plus sain de nos domiciles. Les éducateurs au développement durable ont du pain sur la planche.